

**Comité de liaison intersyndical des syndicats des professeures et professeurs du réseau de l'Université du Québec (CLIUQ)**

Extrait du procès-verbal de la réunion tenue le 7 février 2013

**Position du CLIUQ sur l'accessibilité aux études et les frais de scolarité**

ATTENDU l'importance cardinale de l'accessibilité aux études universitaires pour toutes les citoyennes, tous les citoyens du Québec, quels que soient leur lieu de résidence et leur condition socio-économique;

ATTENDU la complexité des enjeux entourant la question des droits de scolarité, de leur modulation et des frais afférents;

Sur proposition de Louis Demers, appuyée par Gilles Imbeault,

IL EST RÉSOLU que le CLIUQ

PROPOSE le maintien du statu quo à l'égard des droits de scolarité et de leur modulation ainsi qu'à l'égard des frais afférents.

RECOMMANDE la mise sur pied d'un chantier, à l'issue du Sommet sur l'enseignement supérieur afin de traiter de ces enjeux dans la perspective d'assurer la meilleure accessibilité possible aux études universitaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ